

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la compagnie/entreprise

1.1 Identifiant de produit

Nom du produit • **Razor Red Film**

Description du produit • Film rouge

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées

Utilisations pertinentes identifiées • Photostencil film

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant • IKONICS Corporation
4832 Grand Ave.
Duluth, MN 55807
United States
www.ikonics.com
sds@ikonics.com

Téléphone (général) • (218) 628-2217

Téléphone (général) • (800) 328-4261 - Sans frais

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Chemtrec • 1-800-424-9300 - Aux USA et au Canada
• +1 703-527-3887 - Hors USA et Canada (frais virés acceptés)

Section 2 : Identification des risques

UE/CEE

Selon: Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)/REACH 1907/2006 [modifié par le 2015/830]

2.1 Classification de la substance ou mélange

CLP • Irritation cutanée 2 - H315
Sensibilisation cutanée 1 - H317
Irritation oculaire 2 - H319
Dangereux pour le milieu aquatique – Toxicité chronique 3 - H412
EUH208

2.2 Éléments de l'étiquette

CLP

ATTENTION



Mentions de danger • H315 - Provoque une irritation de la peau
H317 - Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
H319 - Provoque une irritation oculaire grave.
H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables
EUH208 - Contient une substance sensibilisante (Alkoxylated nonylphenol acrylate; Pentaerythritol Tetraacrylate; Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-

propanediol; 2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester). Peut déclencher une réaction allergique.

Mises en garde

- Prévention**
- P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou pulvérisations.
 - P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
 - P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail.
 - P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

- Réponse**
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.
 - P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
 - P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.
 - P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 - P321 - Traitement spécifique, voir les instructions complémentaires de premiers secours.
 - P362 - Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

- Stockage/mise au rebut**
- P501 - Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

2.3 Autres dangers

- CLP
- Aucune donnée disponible

SGH ONU

Selon: Système général harmonisé des Nations Unies de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH): Septième édition révisée

2.1 Classification de la substance ou mélange

- Mentions de danger SGH (classification)**
- Irritation cutanée 2
 - Sensibilisation cutanée 1
 - Irritation oculaire 2
 - Dangereux pour le milieu aquatique – Toxicité chronique 3

2.2 Éléments de l'étiquette

UN GHS

ATTENTION



- Mentions de danger**
- Provoque une irritation de la peau
 - Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
 - Provoque une irritation oculaire grave.
 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Mises en garde

- Prévention**
- Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou pulvérisations.
 - Se laver soigneusement après manipulation.
 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail.
 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.
- Réponse**
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.
 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Traitement spécifique, voir les instructions complémentaires de premiers secours.
Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Stockage/mise au rebut • Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

2.3 Autres dangers

UN GHS

- Aucune donnée disponible

États-Unis (US)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

2.1 Classification de la substance ou mélange

OSHA HCS 2012 • Irritation cutanée 2
Sensibilisation cutanée 1
Irritation oculaire 2

2.2 Éléments de l'étiquette

OSHA HCS 2012

ATTENTION



Mentions de danger • Provoque une irritation de la peau
Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
Provoque une irritation oculaire grave.

Mises en garde

Prévention • Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou pulvérisations.
Se laver soigneusement après manipulation.
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

Réponse • EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire.
Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Traitement spécifique, voir les instructions complémentaires de premiers secours.
Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Stockage/mise au rebut • Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

2.3 Autres dangers

OSHA HCS 2012 • Aucune donnée disponible

Canada

Selon: SIMDUT 2015

2.1 Classification de la substance ou mélange

SIMDUT 2015 • Irritation cutanée 2
Sensibilisation cutanée 1
Irritation oculaire 2

2.2 Éléments de l'étiquette

SIMDUT 2015

ATTENTION



- Mentions de danger**
- Provoque une irritation de la peau
 - Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
 - Provoque une irritation oculaire grave.

Mises en garde

- Prévention**
- Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou pulvérisations. Se laver soigneusement après manipulation.
 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail.
 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

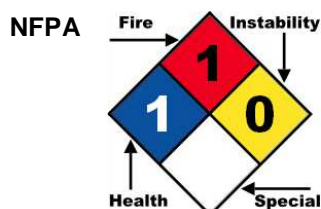
- Réponse**
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.
 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 - Traitement spécifique, voir les instructions complémentaires de premiers secours.
 - Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

- Stockage/mise au rebut**
- Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

2.3 Autres dangers

- SIMDUT 2015**
- Aucune donnée disponible

2.4 Autres informations



Voir la section 12 pour les informations écologiques.

Section 3 — Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

3.2 Mélanges

Composition				
Nom chimique	Identificateurs	%	LD50/LC50	Classifications Conformément au Règlement / Directive
Alkoxylated nonylphenol acrylate		5% - 8%		SGH / CLP / OSHA / SIMDUT: Peau Irrit. 2; Peau sens. 1 EU CLP: OSHA HCS 2012:
Pentaerythritol Tetraacrylate	CAS:4986-89-4 Numéro de code:225-644-1	1% - 3%		SGH / CLP / OSHA / SIMDUT: Peau Irrit. 2; Yeux Irrit. 2A; Peau sens. 1

	Index: 607-122-00-9 EINECS: 225-644-1			
Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	CAS: 15625-89-5 Numéro de code: 239-701-3 Index: 607-111-00-9 EINECS: 239-701-3	1% - 2%	Ingestion/Oral-Rat LD50 • 5190 µL/kg Peau-Lapin LD50 • 5170 mg/kg	SGH / CLP / OSHA / SIMDUT: Peau Irrit. 2; Yeux Irrit. 2A; Peau sens.1
2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	CAS: 3524-68-3 Numéro de code: 222-540-8 Index: 607-110-00-3 EINECS: 222-540-8	0.6% - 1.2%	Ingestion/Oral-Rat LD50 • 1830 mg/kg Peau-Lapin LD50 • 4 mL/kg	SGH / CLP / OSHA / SIMDUT: Peau Irrit. 2; Peau sens. 1
Benzophenone	CAS: 119-61-9 EINECS: 204-337-6	0.3% - 0.5%	Ingestion/Oral-Rat LD50 • >10 g/kg Peau-Lapin LD50 • 3535 mg/kg	SGH / CLP: Peau Irrit. 2; Yeux Irrit. 2; Aquatique aiguë 1; Aquatique chronique 1 OSHA / SIMDUT: Peau Irrit. 2; Yeux Irrit. 2

Section 4 — Premiers soins

4.1 Description des premiers soins

- Inhalation**
- EN CAS D'INHALATION : si la respiration est difficile, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée. Appeler les urgences.
- Peau**
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Yeux**
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Ingestion**
- En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Rincer la bouche. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'ingestion de grandes quantités, appeler immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Section 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

- Agent extincteur convenable**
- INCENDIES MINEURS : poudre sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
INCENDIE MAJEUR : eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse ordinaire.
- Agent extincteur inapproprié**
- Aucune donnée disponible
- Mesures de lutte contre l'incendie**
- INCENDIES MAJEURS : utiliser l'agent extincteur approprié au type d'incendie environnant.
Tenir à l'écart le personnel non autorisé
Ventiler les espaces clos avant d'entrer.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion**
- Certaines de ces matières peuvent brûler, mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Produits de combustion dangereux**
- Produits de combustion incluent : oxydes de carbone (CO_x), oxydes d'azote (NO_x).

5.3 Conseils aux pompiers

- Les vêtements structurels de protection des pompiers fournissent une protection limitée UNIQUEMENT en cas d'incendie ; ils ne sont pas efficaces dans les cas de déversement où le contact direct avec la substance est possible.
Porter des vêtements de protection chimique spécifiquement recommandés par le fabricant. Ceux-ci peuvent fournir peu ou pas de protection thermique.
Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA).

Section 6 — Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles • Aucune précaution particulière ne devrait s'avérer nécessaire si le produit est utilisé dans des conditions normales et selon les recommandations.

Mesures d'urgence • Aucune procédure d'urgence ne devraient être nécessaire si le matériau est utilisé dans des conditions normales, comme l'a recommandé

6.2 Précautions environnementales

- DÉVERSEMENTS importants: empêcher l'entrée dans les voies navigables, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Mesures de confinement/de nettoyage • Aucune précautions particulières ou procédures ne sont nécessaires.

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir la section 8 - Contrôles de l'exposition/Protection personnelle, ainsi que la section 13 - Considérations de mise au rebut.

Section 7 — Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manutention sans danger

Manutention • Manipuler et ranger sous les feux jaunes pour éviter l'exposition aux rayons UV. Utiliser de bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités

Stockage • Entreposer dans un endroit frais et sec.

Emballages particuliers • Emballer dans des contenants opaques et/ou utiliser des matériaux supplémentaires occultants.

7.3 Utilisations finales spécifiques

- Voir la section 1.2 - Utilisations pertinentes identifiées.

Section 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Contrôle de L'exposition Notations

Allemagne DFG

- 2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester (3524-68-3): **Sensibilisateurs:** (skin sensitizer)
- Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (15625-89-5): **Sensibilisateurs:** (skin sensitizer)

8.2 Contrôles d'exposition

Mesures/contrôles techniques

- Aspiration locale est recommandée mais pas obligatoire. Prévoyez une ventilation adéquate si nécessaire.

Équipement de protection individuelle

Pictogrammes



Respiratoire

- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Yeux/visage

- Porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial).

Mains

- Porter des gants de protection - en caoutchouc ou néoprène.

Peau/corps

- Porter des vêtements de protection - tablier ou autres revêtements imperméables corps.

Considérations générales d'hygiène industrielle

- Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène au travail.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

- Aucune donnée disponible

Section 9 — Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques**

Description de la matière			
Forme physique	Solide	Apparence/description	Film
Couleur	Rouge	Odeur	Sans objet
Goût	Sans objet	Seuil de perception de l'odeur	Sans objet
Propriétés physiques et chimiques	Sans objet		
Propriétés générales			
Point d'ébullition	Sans objet	Point de fusion	Pas de données
Température de décomposition	Sans objet	pH	Sans objet
Densité spécifique/relative	Sans objet	Solubilité dans l'eau	Soluble
Viscosité	Sans objet	Propriétés explosives :	Sans objet
Propriétés comburantes :	Sans objet		
Volatilité			
Pression de vapeur	Sans objet	Densité de vapeur	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet		
Inflammabilité			
Point d'éclair	Sans objet	LSE	Sans objet
LIE	Sans objet	Autoinflammation	Sans objet
Environnemental(e)			
Demi-vie	Pas de données	Coefficient de partage octanol/eau	Pas de données
Facteur de bioaccumulation	Pas de données	Facteur de bioconcentration	Pas de données
Demande biochimique d'oxygène DBO/DBO5	Pas de données	Demande chimique d'oxygène	Pas de données
Persistance	Pas de données	Dégradation	Pas de données

9.2 Autres informations

- Aucune donnée disponible

Section 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

- Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

- Réactif aux UV.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

- Chaleur excessive. Lumière forte.

10.5 Matériaux incompatibles

- Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Produits de décomposition dangereux forment dans des conditions de feu - oxydes de carbone, oxydes d'azote.

Section 11 — Information toxicologique

11.1 Informations sur les effets toxiques

Composants		
Benzophenone (0.3% TO 0.5%)	119-61-9	Toxicité aiguë: Ingestion/Oral-Rat LD50 • >10 g/kg ; Peau-Lapin LD50 • 3535 mg/kg
2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester (0.6% TO 1.2%)	3524-68-3	Irritation: Oeil-Lapin • 1 mg • Une irritation sévère, réversible; Peau-Lapin • 500 mg • Irritation modérée; Toxicité aiguë: Ingestion/Oral-Rat LD50 • 1830 mg/kg ; <i>gastro-intestina</i> : Ulcération ou d'hémorragie de gros intestin ; <i>gastro-intestina</i> : autres changements ; Peau-Lapin LD50 • 4 mL/kg
Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (1% TO 2%)	15625-89-5	Toxicité aiguë: Ingestion/Oral-Rat LD50 • 5190 µL/kg ; Peau-Lapin LD50 • 5170 mg/kg

Propriétés GHS	Classification
Lésion/irritation grave des yeux	UE/CLP • Irritation oculaire - Catégorie 2 OSHA HCS 2012 • Irritation oculaire - Catégorie 2 SGH ONU • Irritation oculaire - Catégorie 2 SIMDUT 2015 • Irritation oculaire - Catégorie 2
Corrosion/irritation cutanée	UE/CLP • Sensibilisation cutané - Catégorie 1 OSHA HCS 2012 • Sensibilisation cutané - Catégorie 1 SGH ONU • Sensibilisation cutané - Catégorie 1 SIMDUT 2015 • Sensibilisation cutané - Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	UE/CLP •Sensibilisant cutané - Catégorie 1 OSHA HCS 2012 •Sensibilisant cutané - Catégorie 1 SGH ONU •Sensibilisant cutané - Catégorie 1 SIMDUT 2015 •

Effets éventuels sur la santé

Inhalation

- Aigu (immédiat)** • Peut provoquer une irritation.
- Chronique (différé)** • Une exposition répétée et prolongée peut provoquer une irritation.

Peau

- Aigu (immédiat)** • Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
- Chronique (différé)** • Une exposition répétée et prolongée peut provoquer une sensibilisation.

Yeux

- Aigu (immédiat)** • Provoque une irritation oculaire.
- Chronique (différé)** • Une exposition répétée et prolongée peut provoquer une irritation.

Ingestion

- Aigu (immédiat)** • Peut provoquer une irritation.
- Chronique (différé)** • Aucune information spécifique disponible.

Section 12 — Information écologique

12.1 Toxicité

Composant	CAS	Données	Commentaires
Benzophenone (0.3% TO 0.5%)	119-61-9	Crustacés: 24 Hour(s) EC50 Crustacés 0.28 mg/L ; Poisson: 96 Hour(s) LC50 Poisson 14.2 mg/L	

12.2 Persistance et dégradabilité

- Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Effets environnementaux potentiels • Peut causer des effets nocifs de longue durée à la vie aquatique.

Section 13 — Considérations de mise au rebut

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets du produit • Débarrassez-vous des contenu conformément à l'échelle locale, régionale, les réglementations nationales et/ou internationales.

Conditionnement des déchets • Éliminer le récipient conformément à l'échelle locale, régionale, les règlements nationaux et/ou internationaux.

Section 14 — Informations de transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT	ADD	ADD	ADD	ADD	ADD
IMO/IMDG	ADD	ADD	ADD	ADD	ADD
IATA/ICAO	ADD	ADD	ADD	ADD	ADD

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur • Rien de précisé

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC • Sans objet.

14.8 Autres informations

DOT • Non réglementé.

OMI/IMDG • Non réglementé.

IATA/ICAO • Non réglementé.

Section 15 — Informations réglementaires

15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement/ législation spécifique à la substance ou au mélange

Classifications de dangers SARA • Aucune donnée disponible

Inventaire						
Composant	CAS	Australie AICS	Canada NDSL	Corée KECL	DSL du Canada	EU EINECS
2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-	3524-68-3	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester						
Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Benzophenone	119-61-9	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Inventaire (Suite)						
Composant	CAS	Japon ENCS	La Chine	Nouvelle-Zélande	Philippines PICCS	TSCA
2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Benzophenone	119-61-9	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Allemagne

Environnement

Allemagne - Classification de l'eau (VwVwS) - annexe 2 - Classes de danger de l'eau

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	ID numéro 1845, catégorie de danger 1 - faible risque d'eaux
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré

Allemagne - Classification de l'eau (VwVwS) - annexe 3

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	Non énuméré
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	ID numéro 2024, classe de risque 2 - danger pour les eaux

Australie

Travail

Australie - liste des Substances dangereuses désignées - Classification

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	Xi R36/38, R43
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Xi R36/38, R43
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Xi R36/38, R43
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré

Canada

Travail

Canada - SIMDUT - Classifications des Substances

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	D2B
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré

Etats-Unis - Californie

Environnement

Etats-Unis - Californie - Proposition 65 - liste des substances cancérigènes

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	Non énuméré
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré

•Benzophenone	119-61-9	cancérogène, initiale date 22/06/12
---------------	----------	--

Europe

Autre

EU - CLP (1272/2008) - annexe VI - Tableau 3.2 - Classification

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	Xi; R36/38 R43
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Xi; R36/38 R43
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Xi; R36/38 R43
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré

EU - CLP (1272/2008) - annexe VI - Tableau 3.2 - étiquetage

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	Xi R:36/38-43 S:(2)-39
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Xi R:36/38-43 S:(2)-39
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Xi R:36/38-43 S:(2)-26-39
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré

EU - CLP (1272/2008) - annexe VI - Tableau 3.2 - Notes - Substances et préparations

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	D
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	D
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	D
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré

EU - CLP (1272/2008) - annexe VI - Tableau 3.2 - conseils de prudence

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	S:(2)-39
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	S:(2)-39
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	S:(2)-26-39
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré

EU - perturbateurs endocriniens (COM (2001) 262)-liste des Substances candidates

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	Non énuméré
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Group III Chemical

L'Union européenne - règlement de Substance existant (793/93/CEE) - évaluation des produits chimiques HPV existants (abrogé)

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non énuméré
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	

Japon

Autre

Japon - Loi sur le contrôle des substances chimiques (CSCL) - examen des Substances chimiques existantes

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	Non biodégradable/faible bioconcentration
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Non biodégradable/faible bioconcentration
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Non biodégradable/faible bioconcentration

Japon - Loi sur le Service incendie - matières dangereuses

•Acrylic acid, triester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol	15625-89-5	Groupe 4 - liquides inflammables III (classé 3ème petroleumus classe - insolubles)
•2-Propenoic acid, 2-(hydroxymethyl)-2-(((1-oxo-2-propenyl)oxy)methyl)-1,3-propanediyl ester	3524-68-3	Groupe 4 - liquides inflammables III (classé 3ème petroleumus classe - insolubles)
•Pentaerythritol Tetraacrylate	4986-89-4	Non énuméré
•Benzophenone	119-61-9	Non énuméré

15.2 Évaluation de sécurité chimique

- Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

15.3 Autres informations

Section 16 — Autres informations

Phrases pertinentes (code et texte entier)

- EUH208 - Contient une substance sensibilisante. Peut déclencher une réaction allergique.
- H315 - Provoque une irritation de la peau
- H317 - Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

- H319 - Provoque une irritation oculaire grave.
- H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables
- P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et/ou pulvérisations.
- P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de grandes quantités d'eau et de savon.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et que cela est facile à faire. Continuer à rincer.
- P321 - Traitement spécifique, voir les instructions complémentaires de premiers secours.
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P362 - Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
- P501 - Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

Méthode de classification pour les mélanges

- Méthode de calcul.

Date de la dernière révision

- 06 Août 2018

Date de préparation

- 16 Janvier 2019

Autres informations

- Approuvé par : Troy Bergstedt, directeur de la recherche chimique, (218) 628-2217 ext.142.

Déclaration de non-responsabilité

- Les informations contenues dans ce document sont basées sur les données dont nous disposons et sont considérées comme correcte. Étant donné que cette information ait été obtenue en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources pas sous la supervision directe, aucune affirmation n'est faite que les renseignements sont exacts, fiables, complets, ou représentant et l'acheteur peuvent se fier à ce sujet uniquement aux risques de l'acheteur. Nous ne faire aucune garantie que les précautions de santé et de sécurité que nous avons suggérée sera adéquates pour tous les individus et / ou des situations mettant en cause sa manipulation et utilisations. Aucune garantie expresse ou implicite quant à l'exactitude de ces données ou les résultats qui en découlent. Vendeur n'assume aucune responsabilité pour dommage à l'acheteur ou de tiers pour cause immédiate du matériau si sécurité raisonnable des procédures ne sont pas respectés comme stipulé dans la feuille de données.